



PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

IMPORTANT ! Avant toute inscription, vous devez impérativement obtenir et nous communiquer votre numéro de candidat Jeunesse et Sport en vous inscrivant sur le site internet www.bafa-bafd.gouv.fr

Pour tous les stages

- 1 photo d'identité originale et récente (à coller sur le dossier).
- Joindre le règlement par chèque, (les règlements ANCV sont acceptés).

Pour les stages d'approfondissement et de qualification

- 1 certificat médical de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois.
- Certains documents supplémentaires sont demandés pour les qualifications :
 - Une attestation de capacité à nager 100 mètres en départ plongée
 - Le PSC1 ou équivalent pour la qualification Surveillant de baignades.



Ce dossier est à retourner dans les meilleurs délais à :

courrier
e-mail
site internet

UCPA Formation - 95 rue Villon - 69008 LYON
ucpa-formation@ucpa.asso.fr
www.ucpa-formation.com



PRISE EN CHARGE si vous bénéficiez d'une prise en charge partielle ou intégrale de la part d'un organisme financeur (MJC, CAF, etc.), veuillez lui faire compléter la partie suivante :

Je soussigné(e) _____

Agissant en qualité de _____

Pour l'organisme _____

Adresse _____

Accepte de payer à UCPA Formation la somme de _____

En règlement de la session de formation de (nom de stagiaire) _____

Du _____ au _____

À (lieu) _____

Le complément éventuel, soit _____, reste à la charge du stagiaire

Fait à _____ Le _____

Signature et qualité _____ Cachet de l'organisme payeur



MODALITÉS D'INSCRIPTION

1- Procurez-vous votre numéro d'identifiant BAFA en vous inscrivant sur le site internet www.bafa-bafd.gov.fr.

2- Retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante,

**UCPA Formation - Service BAFA
95 rue Villon - 69008 LYON**

Le dossier dument complété, accompagné des pièces demandées et de votre règlement.

3- Dès réception de votre dossier, vous recevrez un accusé de réception, puis un mois avant le début du stage toutes les informations pratiques.

Pour des questions liées à la législation de la formation BAFA, vous ne pourrez arriver après l'ouverture du stage ni partir avant la fermeture de celui-ci. La validation de votre diplôme en dépend.

L'HÉBERGEMENT, LA RESTAURATION, LE TRANSPORT

Formation en internat L'hébergement et la restauration sont intégralement pris en charge pour toute la durée du stage (de l'heure d'ouverture de la session, à la clôture).

Les frais de transport A/R du domicile au lieu de formation restent à votre charge.

Formation en demi-pension Vous devrez prendre en charge vos frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, sauf pour le repas du midi.

LES POSSIBILITÉS D'AIDES FINANCIÈRES

En fonction de votre situation personnelle, vous avez la possibilité de bénéficier d'aides à la formation. Renseignements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du lieu de résidence (attention, la demande de bourse doit être préalable à l'inscription), du Conseil Général des structures d'accueil de Jeunes, ou des comités d'entreprise.

RELATIONS STAGIAIRES

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, en nous précisant votre numéro de dossier à l'adresse suivante :

**UCPA - Département Relations Stagiaires
17 rue Rémy Dumoncel - 75698 Paris Cedex 14**

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

ASSURANCE

L'UCPA a souscrit une assurance en Responsabilité Civile et Défense Recours pour le compte de ses stagiaires auprès d'AXA France IARD, par l'intermédiaire du Cabinet LAFONT.

Vous ne bénéficiez d'aucune garantie Individuelle Accidents.

L'UCPA vous incite à examiner votre couverture personnelle au regard de l'activité sportive pratiquée, notamment en cas d'accidents corporels (frais médicaux, invalidité, décès), et d'assistance. Vous pouvez, le cas échéant, souscrire à une assurance complémentaire.

Assurance annulation rapatriement

Pour vous assurer en Assistance-Rapatriement, Frais de recherche et de Secours, Annulation de stage, Bagages, Interruption de séjours, il vous appartient de souscrire une assurance complémentaire.

L'UCPA vous recommande, comme assurance complémentaire, 3 packs optionnels :

- PACK ASSURANCE
- PACK ASSISTANCE
- PACK TOP UCPA : ASSURANCE + ASSISTANCE

Vous pouvez consulter le détail de ces prestations, sur la notice d'assurance, en dernière page de ce document.

ANNULATION

a. De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de :

**UCPA Formation - Service BAFA
95 rue Villon - 69008 LYON**

Dans tous les cas, l'UCPA retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après et le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'annulation d'un stage réglé en chèque-vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué. Le montant perçu pourra être reporté sur une inscription ultérieure.

FRAIS D'ANNULATION FRANCE

Pour le stage et le transport - par personne

Période avant le début de stage

+ de 45 j.	entre 45 et 31 j.	entre 30 et 15 j.	entre 14 et 8 j.	entre 7 j. et le jour de départ, ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable.
20E	10% du prix	25% du prix	50% du prix	100% du prix

b. Du fait de UCPA Formation

UCPA Formation vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable, que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation par courrier ou par téléphone et nous vous joindrons une nouvelle proposition, ainsi que le planning des formations par courrier dans les meilleurs délais. En cas de refus de ce nouveau programme, UCPA Formation vous remboursera les sommes déjà versées.





BAFA

FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Conditions d'accès

Être âgé de 17 ans au premier jour du stage.
Formation en trois étapes à effectuer dans l'ordre,
dans un délai de 30 mois maximum.

S'inscrire sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr
pour obtenir un numéro de candidat Jeunesse et Sport.

STAGE DE FORMATION GÉNÉRALE

Stage théorique de 8 jours minimum.

L'objectif de cette formation est de vous préparer aux différents rôles et fonctions de l'animateur en séjour de vacances et en accueil de loisirs.

Le contenu

- Des pratiques d'activités - manuelles, d'expression, de découverte du milieu, jeux, chants...- et une réflexion sur leur mise en place.
- Des temps de réflexions et d'échanges sur la connaissance de l'enfant et de l'adolescent, le rôle et les fonctions de l'animateur, la réglementation, les responsabilités, la sécurité, la vie collective et quotidienne en accueil collectif de mineurs.

STAGE PRATIQUE

14 jours minimum pouvant s'effectuer en plusieurs séjours,
en situation d'animation dans une structure agréée.

Le stage pratique doit être effectué dans un délai maximum de 18 mois après le stage de formation générale. L'animateur sera mis en situation réelle d'animation et devra alors mettre en pratique tous les acquis du stage de formation générale.

L'UCPA ne s'engage pas à fournir de stage pratique mais, vous serez prioritaire si vous avez effectué votre stage théorique avec nous.

Pour faire une demande, inscrivez-vous sur le site internet :
<http://recrutement.ucpa.com>

STAGE D'APPROFONDISSEMENT (6 jours minimum) OU DE QUALIFICATION (8 jours minimum)

Au choix parmi les thématiques suivantes.

APPROFONDISSEMENTS

- Randonnée et aventure
- Séjour pour adolescent
- Enfance et imaginaire
- Neige et glisse
- Grandeur nature
- Esprit surf
- Bord de mer
- Assistant sanitaire (+ PSC1)
- Environnement rural
- Pêche
- Cirque
- Spectacle, magie et équitation
- Multisports
- Glisse urbaine
- Cerf volant

QUALIFICATIONS

Sensations eaux-vives ou horizon voile

Ces qualifications permettent :

- d'encadrer et de prendre seul la responsabilité de l'activité,
- de s'interroger sur la place et l'organisation de l'activité en accueil collectif de mineurs,
- de connaître la météo, la réglementation, la conception, la préparation et la mise en place de séquences pédagogiques.

Niveau requis pour la qualification Canoë-Kayak :

- Fournir une attestation de capacité à effectuer un 100 mètres nage libre en départ plongée.
- Avoir une pratique régulière d'une activité physique ou sportive.
- Avoir une pratique de l'activité en rivière de classe II .
- Être capable de s'arrêter, de traverser, de repartir.

Niveau requis pour la qualification Voile :

- Fournir une attestation de capacité à effectuer un 100 mètres nage libre en départ plongée.
- Avoir une pratique régulière d'une activité physique ou sportive.
- Justifier d'une expérience nautique (planche à voile, catamaran ou dériveur).
- Savoir naviguer à toutes allures par vent force 3.

Surveillant de baignade

Encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (réglementation ; animation et jeux dans l'eau, technique de surveillance ; secourisme aquatique).

Niveau requis :

- fournir une attestation de capacité à effectuer 100 mètres nage libre en départ plongée et être titulaire du PSC 1.
- Avoir une pratique régulière d'activité physique ou sportive.

Cette 3^{ème} étape a pour objectifs

- de faire une analyse de votre stage pratique (difficultés, réussites, questionnements),
- d'approfondir la réflexion sur votre rôle d'animateur,
- de mettre en place un projet d'animation autour de la thématique du séjour (neige, nature, randonnée, cirque...),
- pour les qualifications : de valider un savoir faire technique et une capacité d'encadrement en toute sécurité de l'activité concernée (voile, kayak, baignade).

POUR OBTENIR VOTRE DIPLÔME

Suivez la procédure indiquée sur votre profil jeunesse et sport.

Pour en savoir plus sur nos thèmes
et leurs spécificités, consultez notre site

○ www.ucpa-formation.com



NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Une association laïque avec des valeurs éducatives fortes

- Permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder aux pratiques sportives.
- Être accessible à tous, quel que soit son niveau technique, ses capacités physiques, et son environnement socioculturel et économique.
- Participer à l'éducation des enfants et des adolescents par un enseignement collectif des activités physiques et sportives.

Une démarche pédagogique spécifique

- Écouter et prendre en compte les besoins, les rythmes et les attentes des enfants et des adolescents.
- Proposer une pratique du sport en groupe pour favoriser l'émulation, l'entraide, les échanges et l'intégration.
- Privilégier le plaisir dans l'apprentissage, quel que soit le niveau, et valoriser les progrès de chacun.
- Accompagner les jeunes vers une pratique responsable et autonome.
- Responsabiliser les jeunes sur la sécurité.
- Améliorer la compréhension et le respect de l'environnement pour une pratique responsable et durable.
- Innover dans nos approches pédagogiques et dans notre offre d'activités
 - Prendre en compte l'émergence de nouvelles pratiques
 - Faciliter l'apprentissage et accélérer la réussite
- Donner envie aux jeunes de faire du sport toute l'année (à l'école, en club, en famille...) pour une bonne hygiène de vie et un bien-être corporel.

Vivre ensemble

- Encourager les jeunes à se rencontrer, à coopérer et à partager tous les moments du séjour.
- Accepter, écouter et respecter les autres pour se construire en tant que citoyen averti, autonome et responsable.
- Découvrir des horizons nouveaux, des cultures et des modes de vie différents.
- Faire des choix seul, ensemble et s'exprimer librement pour être l'acteur de ses vacances.



LES PLUS UCPA FORMATION

- La possibilité d'effectuer une formation complète à l'UCPA.
- Des activités nouvelles et multisupports (air, mer, terre...).
- Du matériel technique performant.
- Des sites exceptionnels adaptés à la formation.
- Des approfondissements et des qualifications orientés autour des activités sportives de plein air et de la jeunesse, le cœur de métier de l'UCPA.
- Une équipe pédagogique composée de formateurs BAFD, BAFA et de formateurs brevetés d'État.
- Des formations habilitées par les ministères en charge de la Jeunesse.



BAFA BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Avant de compléter votre dossier, lisez attentivement les modalités d'inscription et d'assurance (page 6).

Si vous avez réservé votre stage par téléphone ; N° de dossier client :

Photo obligatoire

Je m'inscris à la formation

N° de candidat Jeunesse et Sport (obligatoire)

STAGE

Théorique

Approfondissement, thématique:

Qualification:

Voile

Canoë-kayak

Surveillant de baignade

Lieu Du Au

Je souhaite souscrire à l'assurance UCPA TOP UCPA Pack Assistance Pack Assurance

Renseignements personnels

Nom Prénom

Date de naissance Âge Sexe

Lieu de naissance Nationalité

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Portable

E-mail

N° de sécurité sociale

Pour les stages d'approfondissement ou de qualification

Dates et lieu de la session BAFA stage théorique

Dates et lieux du stage pratique

En cas d'urgence, la personne à contacter :

Nom/Prénom Lien de parenté

Téléphone Portable

Autorisation de soins médicaux

Je soussigné(e)
(nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale)

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. domicile Tél. portable

Autorise les responsables UCPA Formation à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien, au mineur

Nom/Prénom Né(e) le Sexe

Fait à Le

Autre à signaler (allergies, etc.):

Signature

Comment avez-vous connu cette formation ?

- Sur recommandation de proches ou d'amis
- Par Internet précisez:.....
- Par les médias précisez:.....
- Sur un salon précisez:.....
- Par l'UCPA précisez:.....
- Par une administration précisez:.....

Autre précisez:.....

Cadre réservé à UCPA Formation



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCES

Extrait de l'application des garanties du contrat n°XFR0055693LI souscrit par l'UCPA auprès d'AXA Corporate solutions, 2/4 Rue Jules Lefebvre, 75009 Paris, par l'intermédiaire du Cabinet LAFONT.

I. ASSURANCE RC DANS VOTRE INSCRIPTION UCPA **include**

Votre inscription au stage vous assure UNIQUEMENT le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'UCPA pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités de votre stage, et dont vous pourriez être déclaré responsable. Aucune garantie Individuelle Accident n'est donc incluse dans votre stage. Notre assureur vous propose ci-contre deux options de garanties à des conditions préférentielles auxquelles vous pouvez souscrire individuellement.

RESPONSABILITÉ CIVILE

(Dommages causés à autrui)

Risques garantis:

Toutes les activités, prestations, animations, formations et initiations accomplies dans le cadre du stage.

Le détail des conditions de garanties et des exclusions est consultable:

- sur notre site UCPA.com à la rubrique assurances
- sur le site de notre assureur le Cabinet Lafont www.cabinet-lafont-ucpa.com
- sur demande directement à l'adresse suivante: Cabinet Lafont Service UCPA, 52 boulevard Clémenceau 66000 Perpignan ou par mail à contact@cabinet-lafont-ucpa.com ou par téléphone au **0825 080 003** (0,15 €/min).

II. ASSURANCE DOMMAGES INDIVIDUELS (INDIVIDUELLE ACCIDENT) ASSISTANCE RAPATRIEMENT /ANNULATION **non incluses**

Découvrez nos 3 packs optionnels élaborés sur-mesure et proposés en exclusivité

PACK TOP UCPA

Assistance + Assurance

Valable 1 an, pour 1 personne, pour l'ensemble des activités encadrées par l'UCPA (loisirs et vacances), en France et à l'étranger.

Les garanties assurance et assistance sont identiques à celles du Pack Assistance et du Pack Assurance.

La garantie individuelle accident est la suivante:

- Capital en cas de décès: 35 000€
- Capital en cas d'invalidité: 70 000€
- Frais médicaux: remboursement à hauteur de 125% du tarif de responsabilité conventionnel

Vous trouverez le détail des garanties proposées sur notre site: UCPA.com

Tarifs 2011-2012 **Pack Top: 45 € TTC**

Pour une durée d'un an, pour tous les séjours UCPA quelle que soit la destination et consécutifs ou non, réalisés sur une période d'un an à compter de la date de début du 1^{er} séjour.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre assureur personnel.

Recommandé
par l'UCPA

PACK ASSISTANCE

Valable pour la durée du stage, pour 1 personne, pour l'ensemble des activités encadrées par l'UCPA.

La garantie assistance comprend:

L'assistance rapatriement, frais de recherche et de secours: en cas d'accident corporel lors de votre stage/séjour ou de maladie grave, votre état peut nécessiter l'intervention d'assistants pour vous rapatrier (centre médical, domicile...). Les frais de ces interventions seront réglés soit par le contrat PACK ASSISTANCE souscrit lors de votre inscription à l'UCPA, soit par votre contrat personnel (pensez à vérifier l'étendue des garanties de vos contrats personnels). Si vous n'avez aucune garantie complémentaire, les frais de ces interventions d'assistance resteront à votre charge.

PACK ASSURANCE

Valable pour la durée du stage, pour 1 personne, pour l'ensemble des activités encadrées par l'UCPA.

La garantie assistance comprend:

L'assurance Annulation de séjour: cette garantie permet la prise en charge des frais d'annulation de votre stage/séjour en cas de survenance d'événements garantis empêchant votre départ.

L'assurance Interruption de séjour: cette garantie permet le versement d'une indemnité correspondant au nombre de jours de stage non effectués si vous devez interrompre votre séjour suite à un rapatriement médical.

L'assurance Bagages: cette garantie permet de vous dédommager pour le préjudice matériel résultant de la perte, du vol ou de la détérioration de vos bagages.

L'assurance Individuelle Accident: cette garantie prévoit le versement d'un capital:

- en cas de décès consécutif à un accident: 10000 euros
- en cas d'incapacité permanente consécutive à un accident: 10000 euros fois le taux d'invalidité.

Vous trouverez le détail des garanties proposées sur notre site: UCPA.com

Tarifs 2011-2012

PACKS ASSISTANCE et ASSURANCE

Pour la durée du stage, pour 1 personne, pour l'ensemble des activités encadrées par l'UCPA.

Séjours de 6 jours et plus	PACK ASSISTANCE	PACK ASSURANCE
France métropolitaine	25 € TTC	25 € TTC
International et DROM *	35 € TTC	35 € TTC

*Département et région d'Outre Mer (DROM): Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane Française. Collectivité d'Outre Mer (COM): Polynésie Française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Si vous avez souscrit des garanties complémentaires (annulation, interruption de séjour, assistance-rapatriement, etc...) et que vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de réaliser les démarches auprès de votre assureur y compris si vous avez souscrit une assurance via notre partenaire AXA Assistance-Cabinet Lafont.

Les informations ci-dessus ne sauraient engager l'UCPA, la Compagnie d'Assurance, d'Assistance et le Cabinet Lafont, au-delà des termes et limites du contrat auquel il est fait référence.

Extrait de l'application des garanties du contrat souscrit par l'UCPA auprès d'AXA Assistance Le Carat 6 rue André Gide 92320 Chatillon par l'intermédiaire du Cabinet Lafont.

La loi nous fait obligation d'appeler votre attention sur l'intérêt que vous pouvez avoir à souscrire une assurance individuelle vous garantissant le règlement d'une rente ou de capitaux en cas de décès ou d'invalidité et d'une manière générale couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer l'activité sportive pratiquée au cours de votre stage. Votre inscription ne comportant pas une telle assurance, nous vous suggérons de vous rapprocher de votre assureur ou de l'assureur de l'UCPA le Cabinet Lafont, qui met à votre disposition les produits optionnels ci-dessous incluant cette garantie ou tout autre à votre choix si vous considérez que les garanties proposées dans ces produits sont insuffisantes. Vous pouvez de la même façon avoir intérêt à souscrire une garantie d'assistance et/ou d'annulation.

Pour vos stages UCPA, pensez à souscrire les garanties complémentaires détaillées ci-dessus dans votre inscription.